



TERMES DE REFERENCE

Evaluation Finale du projet « Alliance pour la Cohésion Sociale et la Résilience au Mali et en Mauritanie (ACOR) »

Période d'exécution de l'évaluation: Juin 2023- Janvier 2024

Rédactrice :
Magninè Dite Djamila SANKARE

Date de mise à jour : 04/07/2023

1.1. Humanité & Inclusion

Humanité et Inclusion (anciennement appelée Handicap International) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale créée en 1982, intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Elle repose sur un réseau d'associations structurées en Fédération (France, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis et Belgique), œuvrant de manière constante à la mobilisation des ressources, à la gestion des projets et à la mise en œuvre de sa mission sociale.

La Fédération Handicap international intervient dans une soixantaine de pays à travers le monde.

A Mali HI intervient depuis 1996 dans les secteurs de Santé -Prévention -Réadaptation -Insertion économique -Insertion sociale -Éducation -Développement local -Accessibilité -Préparation aux désastres et réduction des risques -Besoins de base Reconstruction et transport mutualisés.

Partout où elle intervient, HI est guidée par les valeurs d'humanité, d'Inclusion, d'engagement et d'intégrité qui soutiennent son action.

1.2. Contexte de mise en place du projet ACOR

Le Mali connaît une situation sécuritaire difficile depuis le déclenchement du conflit armé en 2012. Ce conflit a conduit au déplacement de plusieurs milliers de personnes dont certain se sont réfugiés dans les pays voisins y compris en Mauritanie. La matrice de suivi de déplacement de l'OIM¹ de décembre 2018 mentionnait 109892 personnes déplacées interne et le rapport du HCR de l'année suivante indiquait plus de 58 000 réfugiés maliens, dans la région de Hodh El Chargui² en Mauritanie. Le cadre harmonisé de l'année 2019 indiquait que 16,70% des population Malienne était en risque d'insécurité

¹ DTM Sitrep N° 21 du 24 décembre 2018

² Recensement du Camp de réfugié de Mbera, HCR, Août 2019

alimentaire et 10% des enfants de 6 à 10 ans était situation de malnutrition. En Mauritanie, le FSMS (Food Security Monitoring System) de l'époque rapportait un taux de 8% de la population en situation d'insécurité alimentaire dans la région de Hodh El Chargui et le taux de MAG de plus de 15% dépassait sur les 5 dernières années le seuil fixé par l'OMS.

Le consortium « Alliance pour la Cohésion Sociale et la Résilience (ACOR) » a été mis en place pour apporter une réponse adaptée à cette situation. Il est la composante du fuseau ouest du programme de développement d'urgence (PDU) de stabilisation des frontières des pays du sahel initié depuis 2015 et financé par l'union européenne à travers le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. ACOR porte sur les piliers 2 et 3 du PDU qui visent respectivement à « renforcer les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en renforçant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle » et à « appuyer les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale en renforçant le tissu socio-économique local ».

Humanité et Inclusion en tant que chef de file du consortium travaille avec 4 ONG codemandeurs à savoir SI (Solidarités International), IRC (International Rescue Committee), AMASSA (Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaire) et ADICOR (Appui au Développement Intégré des Communautés Rurales) mettent en œuvre le projet transfrontalier intitulé « Alliance pour la Cohésion Sociale et la Résilience (ACOR) » dans 3 communes du centre et du Nord Mali et dans une commune du sud de la Mauritanie selon le tableau ci-dessous.

Tableau : Répartition des zones d'intervention par acteurs

Pays	Région	Cercle	Commune	ONG (Pilier 2 : R1, R2, R3)	ONG (Pilier 3 : R4, R5)
Mali	Ségou	Niono	Nampala	SI	AMASSA
Mali	Tombouctou	Niafouké	Léré	HI	AMASSA
Mali	Mopti	Youwarou	Youwarou	IRC	AMASSA
Mauritania	Wilaya du Hodh El Charghi	Bassikounou	Fassala	ADICOR	ADICOR

2. Contexte et Justification de l'évaluation

2.1. Description du Projet ACOR

Intitulé du projet	Alliance pour la Cohésion Sociale et la Résilience au Mali et en Mauritanie (ACOR)
Période	13 décembre 2019 – 12 décembre 2023
Zones d'intervention	MALI : Région de MOPTI : Cercle de Youwarou, commune de Youwarou, - Région de TOMBOUCTOU Cercle de Niafunké, commune de Léré - Région de SEGOU : Cercle de Niono, commune de Nampala. MAURITANIE : Wilaya du Hodh El Charghi : commune de Fassala
Partenaires opérationnels	1. SOLIDARITES INTERNATIONAL N° d'identification : FR-2007-CRV-2711158749 Nationalité : Française Date de création : 01/07/1992 Statut juridique : ONG, association sans but lucratif Lien avec le demandeur : Partenaire 2. INTERNATIONAL RESCUE COMMITTE, Inc N° d'identification : US-2018-EJV-0207252781 Nationalité : Américaine Date de création 23 Mars 1942 Statut Juridique : ONG, Association sans but lucratif Lien avec le demandeur : Partenaire 3. ADICOR : Appui au Développement Intégré des Communautés Rurales N° d'identification : MR-2009-BFE-040 75 44 283 Nationalité : Mauritanienne Date de création : 25 novembre 2001 Statut Juridique : ONG, Association sans but lucratif Lien avec le demandeur : Partenaire 4. AMASSA N° d'identification : ML-2016-GOB-3003578337 Nationalité : Malienne Date de création 25 octobre 2010 Statut Juridique : ONG, Association sans but lucratif Lien avec le demandeur : Partenaire
Groupes Cibles	Bénéficiaires directs : 69 154 personnes en Année 4. - Bénéficiaires des TMs et des mesures d'accompagnement : 2 585 ménages très pauvres, soit 17 495 personnes (dont 8 822 femmes et 8 673 hommes).

- Bénéficiaires des mesures d'accompagnement spécifiques : 388 personnes handicapées. Bénéficiaires des AVEC : 4 360 personnes. 142 paysans formateurs et 65 coach communautaires formés pour le renforcement des moyens d'existence. Bénéficiaires des projets communautaires : 11 100 personnes.

- Bénéficiaires des activités de prévention de la malnutrition : 16 216 enfants de moins de 5 ans dépistés pour la malnutrition ; 21 863 femmes en âge de procréer sensibilisées sur les pratiques nutritionnelles optimales et les bonnes pratiques d'hygiène, dont 3 806 FEFA touchées par les counseling ANJE. 1 420 personnes membres des GSAN/GASPA et 284 spécialistes ANJE formés à la prévention de la malnutrition.

- Bénéficiaires des activités de cohésion sociale : 120 personnes membres des OSC et des institutions locales formés en matière de gouvernance locale, 710 personnes membres des clubs de paix, 710 personnes membres des mécanismes traditionnels de gestion de conflits, et 4 000 personnes sensibilisées à la prévention et la gestion des conflits.

Les tableaux détaillés des bénéficiaires directs et groupes cibles sont présentés dans l'Appendice 4.

Bénéficiaires indirects : L'action profitera plus largement aux restant des populations des communes d'intervention (ménages moyens à nantis, commerçants et autres habitants n'étant pas directement touchés par les activités), soit en année 4 : région de Ségou, cercle de Niono, commune de Nampala (3 236 personnes), région de Tombouctou, cercle de Niafouké, commune de Léré (15 093 personnes), région de Mopti, cercle de Youwarou, commune de Youwarou (16 962 personnes). En Mauritanie l'action bénéficiera aux habitants de la commune de Fassala (139 643 personnes) dans la wilaya du Hodh El Chargui. A ces chiffres ont été soustraits le nombre de bénéficiaires directs afin d'éviter le double comptage. Le taux d'accroissement de la population a été pris en compte dans les calculs.

Principales parties prenantes : les représentants de l'Etat au niveau national, régional, des cercles et des communes, les OSC (organisations paysannes, de femmes et de jeunes, les OPH), les autorités traditionnelles et leaders religieux, les acteurs de sécurité, humanitaires et de développement présents.

Les plus pauvres/ très vulnérables : au Mali, dans les zones d'élevage transhumant identifiées par l'étude HEA³, la principale source de revenus des ménages très pauvres provient d'activités temporaires : main d'œuvre, produit dérivé des animaux (viande séchée, lait, fromage etc.), cueillette. Leur production agricole est faible et destinée à la consommation locale. Dans la zone de culture pluviale en Mauritanie, ils font face à une diminution significative des revenus de la production agricole et des opportunités de travail du fait notamment de l'arrivée de migrants en provenance du Mali.

Les enfants de moins de 5 ans sont également les cibles principales des activités de prévention de la malnutrition car il s'agit du groupe d'âge le plus à risque. Au Mali, le taux de mortalité était de 54 décès pour 1 000 naissances en 2018⁴. Dans ce contexte, il est ainsi fondamental de renforcer le paquet préventif de la malnutrition au niveau communautaire avec les GSAN/GASPA et au niveau des ménages. Ce consortium appuiera donc des actions de promotion des pratiques ANJE et de dépistage de la malnutrition chez les enfants.

Les femmes dont les femmes enceintes et allaitantes (FEFA) et les femmes en âge de procréer, seront aussi ciblées afin d'améliorer la santé et la nutrition des enfants de moins de 5 ans car le manque d'accompagnement impacte directement et de manière négative l'alimentation de leurs enfants. Un meilleur suivi au niveau communautaire renforcera ainsi leurs capacités à appliquer les pratiques ANJE recommandées. Elles seront ciblées et représentées également dans les autres activités de l'action.

Les jeunes du fait de leur vulnérabilité socio-économique, sont l'une des principales cibles des activités de renforcement des moyens d'existence, et des activités de nutrition et de cohésion sociale (clubs de paix). Leur représentativité au sein de la communauté sera particulièrement soutenue.

Les Personnes Handicapées (PH) seront ciblées chez les ménages très pauvres sélectionnés grâce à une enquête basée sur l'approche Washington group (WG)⁵ (réalisée à la Baseline), qui permettra d'identifier les personnes vivant avec un handicap chez les

³ Rapport technique d'analyse des résultats (HEA Outcome Analysis), HEA Sahel, oct 2018 à sept 2019/ et mars 2019. Les communes ciblées par l'ACOR au Mali sont dans les zones de moyen d'existence ML02 et ML04. Les zones ciblées en Mauritanie par l'ACOR sont dans la zone de Culture Pluviale MR09.

⁴ Enquête Démographique et de Santé – 2018, publiée en Février 2019, page 23.

⁵ The Washington Group on Disability Statistics (WG): <http://www.washingtongroup-disability.com/wp-content/uploads/2016/01/The-Washington-Group-Short-Set-of-Questions-on-Disability.pdf>

	bénéficiaires afin de pouvoir apporter des réponses à leurs besoins spécifiques (accessibilité des lieux de distribution, mesures d'accompagnement adaptées, représentativité dans les mécanismes de prévention et gestion des conflits, et dans les structures communautaires productives).
Budget du projet	12 691 500 EURO
Objectifs du projet	<p>L'objectif général du projet ACOR est d'améliorer les conditions de vie, la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et face aux conflits et la cohésion sociale des populations vulnérables dans les régions les plus fragiles du Mali et de la Mauritanie</p> <p>L'objectif spécifique 1 : Renforcer les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en soutenant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet objectif correspondant au pilier 2 du PDU se base sur l'approche graduation. Elle comporte un ensemble d'actions axées sur l'autonomisation des bénéficiaires, afin d'amener l'individu à se projeter vers la création d'une activité lui permettant d'avoir des revenus stables ou une production suffisante pour subvenir à ses besoins au-delà du seuil de pauvreté.</p> <p>L'objectif spécifique 2 : Appuyer les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale, s'inscrit dans le pilier 3 du PDU. Cet objectif est étroitement lié avec l'OS1, dans le sens où il renforce la cohésion sociale et la gouvernance, éléments essentiels pour assurer la durabilité des actions menées au niveau des ménages et des communautés. Les relations des habitants et des représentants des autorités de l'Etat seront améliorées dans les communes du projet.</p>
Résultats attendus et indicateurs	<p>Résultat 1 : Favoriser l'accès de 2 585 ménages très vulnérables à un système de protection sociale (ADICOR, HI, IRC, SI) ;</p> <p>Résultat 2 : Accès de 252 568 personnes aux services sociaux de base dont accès de 38 079 personnes au service de nutrition (ADICOR, HI, IRC, SI) ;</p> <p>Résultat 3 : Préservation et promotion des moyens d'existence auprès de 2 585 ménages dont 100% de ménages TP bénéficiant d'un paquet multisectoriel (ADICOR, HI, IRC, SI) ;</p> <p>Résultat 4 : Les relations des habitants et des représentants de l'Etat dans les communes du projet sont améliorées (ADICOR, AMASSA) ;</p>

Résultat 5 : La cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits sont améliorés pour les habitants des communes du projet (ADICOR, AMASSA).
--

2.2. Justification de l'évaluation :

L'intérêt de cette présente évaluation se situe à plusieurs niveaux :

D'abord il s'agit d'une exigence de la politique qualité des projets de HI, qui prévoit une évaluation finale externe pour les projets d'une durée de 3 ans et plus afin de répondre aux principes fondamentaux d'apprentissage. De plus, il s'agit ici de mettre en œuvre le principe de redevabilité de HI vis-à-vis du bailleur. En effet, l'évaluation finale constitue une clause contractuelle entre HI, les partenaires ACOR et le bailleur dans le cadre du financement ACOR prévue dans les trois derniers mois du projet. Les conclusions seront ainsi utilisées par l'équipe du projet ACOR pour nourrir le rapport annuel 2023 et le rapport final du projet. Cette évaluation finale rentre aussi dans le cadre des processus d'apprentissage des organisations membres du consortium. Pour ce faire, les recommandations qui en découleront, seront utilisées par celles-ci pour améliorer les procédures opérationnelles standards dans la mise en œuvre des activités des thématiques sectorielles couvertes par le projet ACOR et préparer ou adapter leur stratégie à venir ou en cours dans ces secteurs d'intervention. Enfin les résultats de l'évaluation finale du projet ACOR sont attendues par les acteurs étatiques qui ont soutenu la mise en œuvre des différents volets du projet et par les communautés bénéficiaires pour apprécier les résultats de l'intervention et comprendre les prochaines étapes.

En tout état de cause, cette évaluation est essentiellement motivée d'abord aux fins de redevabilité vis-à-vis du bailleur et des bénéficiaires du projet mais aussi et surtout aux fins d'apprentissage permettant à HI et à ses partenaires de travailler sur l'amélioration continue de leur intervention.

2.3. Objectif de l'évaluation :

2.3.1. Objectif générale :

Il s'agit d'une évaluation formative en fin d'intervention qui a pour objectif global d'examiner le projet de la phase de diagnostic initial, la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet ACOR au regard des critères de pertinence, de changement, d'efficacité, d'efficience et de redevabilité aux populations.

Elle répond à différentes attentes exprimées dans sa justification :

Equipe projet : Obtenir les évidences sur les effets positifs et/ ou négatifs de la stratégie d'intervention et de fonctionnement de la coordination des actions entre les organisations ; avoir une meilleure compréhension de l'impact positif et les changements induits par les activités du programme ;

Bailleurs : Percevoir les effets et l'usage fait des fonds et obtenir les informations pour un meilleur ciblage des populations et une meilleure orientation sectorielle des fonds dans l'avenir ;

Organisations membres du consortium : capitaliser sur les démarches techniques de mise en œuvre des activités ; donner de la visibilité aux activités réalisées et la méthodologie utilisée ;

Acteurs étatiques : Disposer d'informations pour s'assurer de l'appropriation des activités et les résultats du projet et assurer la pérennisation des effets ;

Communautés et bénéficiaires : s'exprimer sur les résultats atteints et obtenir les informations pour comprendre le niveau d'autonomisation des ménages.

2.3.2. Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, cette étude doit permettre d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Vérifier la pertinence de la stratégie du projet ACOR au regard des besoins des populations, des stratégies nationales et régionales de réponses à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ;
- Evaluer dans quelle mesure le projet s'est adapté aux changements dans le contexte sécuritaire et humanitaire dans les zones d'intervention ;
- Apprécier le niveau d'anticipation de la stratégie de sortie du projet ;
- Evaluer les principaux résultats du projet et mettre l'accent sur les l'importance de devoir poursuivre le soutien au développement de projet dans les zones d'intervention ;
- Evaluer l'efficacité de la stratégie d'intervention du projet ACOR à travers une analyse comparative des résultats atteints et des résultats attendus au plan quantitatif et qualitatif ;
- Evaluer la cohérence de la coordination et l'efficience de l'utilisation des ressources dans la mise en œuvre du projet ;
- Evaluer la redevabilité du projet vis-à-vis des communautés et des populations bénéficiaires en tenant compte des aspects de l'Age, du genre et du handicap.

2.4. Principales questions et critères d'évaluation

Sur la base du Référentiel Qualité des projets HI, 4 principaux critères sont retenus pour cette évaluation :

BENEFICES	
<p>1. Pertinence</p>	<p>1.1. Dans quelle mesure le projet s'intègre dans les politiques nationales et régionales (protection sociale, nutrition, cohésion sociale et gouvernance locale) et a répondu aux besoins des populations affectées y compris les femmes, les personnes en situation d'handicap?</p> <p>1.2. Dans quelle mesure le projet s'est adapté au contexte sécuritaire et humanitaire et a tiré des leçons à partir de l'expérience tout au long du cycle de projet?</p>
<p>2. Changements</p>	<p>2.1. Le projet a-t-il produit des changements positifs significatifs dans la vie des bénéficiaires en terme de résilience à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux conflits de manière durable ?</p> <p>2.2. Le projet a-t-il anticipé, planifié et formulé le scénario de continuité pour que les effets perdurent après sa fin ?</p>
<p>3. Efficacité</p>	<p>3.1. Le suivi des résultats est-il régulier et a-t-il permis les ajustements nécessaires au projet pour atteindre les objectifs ?</p> <p>3.2. La qualité technique des réalisations du projet est-elle en phase avec les standards techniques des organisations membres du consortium (lead technique) et/ou internationaux ?</p>
<p>4. Efficience</p>	<p>4.1. Dans quelle mesure les rôles et responsabilités des parties prenantes étaient-ils clairement définis et adaptés aux expertises de chacun ?</p> <p>4.2. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources techniques et financières a-t-elle permis d'atteindre les objectifs (standardisation des approches/outils, les échanges techniques, la gestion financière , etc.) ?</p>
MANAGEMENT	

<p>5. Redevabilité</p>	<p>5.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il mis en place des mécanismes d'implication (communication et participation) des populations bénéficiaires?</p> <p>5.2. Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de retours et plaintes étaient-ils fonctionnels, efficaces et inclusifs quels que soit le genre, l'âge ou le handicap ?</p>
-----------------------------------	--

3. Méthodologie de l'évaluation :

3.1. Portée de l'étude (zones, domaines et période couvertes par l'étude) :

L'évaluation couvre la période du 13 Décembre 2019 au 12 Décembre 2023. Les domaines techniques sont la protection sociale, la nutrition, moyens d'existence, la cohésion sociale et gouvernance. Les communes couvertes par l'évaluation sont : Léré, Youwarou, Nampala et Fassala.

3.2. Design (Conception) de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation en fin d'intervention portant sur les différentes phases du projet de la phase de diagnostic initial, la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet ACOR. L'approche technique et la conception pour répondre aux questions évaluatives reviennent au consultant.

3.3. Méthode de collecte :

La méthodologie sera détaillée par le consultant, elle devra cependant intégrer des méthodes mixtes quantitatives et qualitatives et prendre en compte la notion de genre et diversité dans la constitution de l'équipe d'enquêteurs et dans l'échantillonnage de personnes à enquêter.

3.4. Acteurs impliqués dans l'évaluation

Pour garantir l'organisation de l'évaluation l'équipe de pilotage doit se voir attribuer, des rôles et responsabilités à différents niveaux pour une bonne réalisation de ladite évaluation.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'équipe d'organisation de l'évaluation et ses responsabilités.

Acteurs	Responsabilités
<p>Coordinatrice ACOR</p>	<p>- Participe à la discussion des aspects techniques des offres proposées ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Collabore avec les chefs de projet pour faciliter la mission du consultant au terrain ; - Participe à la revue des TDR - Participe à la revue du rapport de démarrage - Participe à la revue du rapport d'évaluation
Manager MEAL et chargé MEAL	<ul style="list-style-type: none"> - Il propose le Draft des termes de référence à la coordination ; - Il participe à la discussion des aspects techniques des offres proposées ; - Participe à la revue du rapport de démarrage - Participe à la revue du rapport d'évaluation - Renseigne le questionnaire d'évaluation en ligne - Archive le rapport définitif de l'évaluation finale
Le consultant	<ul style="list-style-type: none"> - Propose le rapport de démarrage, - Met en place et forme l'équipe d'enquêteurs - Conduit l'enquête terrain et - Rédige le rapport d'évaluation - Renseigne le questionnaire en ligne
Référents techniques ACOR sécurité alimentaire, nutrition, inclusion et cohésion sociale + CDP ADICOR et SI	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à la revue des TDR - Participe à la revue des TDR - Participe à l'analyse des offres techniques proposées par les prestataires ; - Participe à la revue du rapport de démarrage - Il contribue à la validation de rapport d'évaluation.
Manager logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Il contribue au lancement de l'appel d'offre pour le recrutement du prestataire ; - Il discute des aspects financiers avec les prestataires ; - Il participe au dépouillement des appels d'offre ; - Il assure les modalités de contractualisation du consultant.

4. Organisation de la mission :

Le comité de pilotage (COFIL) de cette évaluation sera constitué de la coordinatrice ACOR, des spécialistes nutrition, inclusion en action humanitaire, cohésion social et

gouvernance locale et inclusion économique ; la manager logistique ; les chefs de projets ; la chargée MEAL coordination ACOR et le manager MEAL qui en assure « l'autorité »

Le comité de pilotage se réunira en 3 sessions pour valider les TDR, le rapport de démarrage et les outils et enfin le rapport final.

5. Principes et valeurs

5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption

<u>Code de conduite</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
-------------------------	---	---	---

5.2. Mesures éthiques

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.

Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / ou ayant des exigences spécifiques (langage des signes, etc, / matériel adaptés aux enfants...)

Obtenir le consentement libre et éclairé des participants : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs

Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

Participation des acteurs et bénéficiaires : Les acteurs principaux des organisations membres du consortium ACOR seront consultés dans la définition des critères d'évaluation et dans l'adoption des méthodes et outils d'évaluation. Les bénéficiaires seront essentiellement consultés dans le cadre des entretiens individuels comme des informateurs clés.

Autres

Bien que la situation sécuritaire reste volatile avec la présence des GOA radicaux qui a amené HI à mettre en place des mesures particulières quant aux déplacements des personnes sur le terrain de mise en œuvre de nos activités, le consultant devra s'engager à respecter les consignes de déplacements qui lui seront données sur place et adapter ces interventions en conséquence

6. Livrable attendus et calendrier proposé

6.1. Livrables

Les livrables attendus de la mission sont :

- Un rapport de démarrage affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et un plan d'action. Ce plan de démarrage devra être validé par le COPIL avant le début de la mission terrain ;
- Le rapport final d'évaluation (environ 30 pages) selon un modèle qui sera fourni par HI au début de la mission du consultant retenu. La qualité du rapport final sera évaluée par un comité de lecture composé du COPIL évaluation finale selon une grille d'évaluation qui sera présentée au candidat retenu.

<i>Le rapport final devra être intégré dans le Template suivant :</i>	<i>La qualité du rapport final sera revue par le COPIL de l'évaluation grâce à cette grille :</i>
 FO8_Template_Rapport_final.docx	 FO7_Grille_Qualité_Rapport_final.docx

6.2. Question de fin d'évaluation

Un questionnaire de fin d'évaluation sera donné à l'évaluateur et devra être renseigné et fourni à la fin de la mission du consultant.

6.3. Dates et calendrier de l'évaluation

Le calendrier détaillé de la collecte de données et de la production du rapport sera proposé par le consultant dans le rapport de démarrage.

Les différents calendriers devraient toute s'inscrire dans les 4 phases de l'évaluation telle que définis dans le tableau ci-dessous⁶.

⁶ Voir chronogramme détaillé

Phase	Action	Responsable	15-mai-23	22-mai-23	29-mai-23	30-juin-23	02-juil.-23	09-juil.-23	16-juil.-23	23-juil.-23	30-juil.-23	06-août-23	13-août-23	20-août-23	27-août-23	03-sept.-23	10-sept.-23	17-sept.-23	24-sept.-23	01-oct.-23	08-oct.-23	15-oct.-23	22-oct.-23	29-oct.-23	05-nov.-23	12-nov.-23	19-nov.-23	26-nov.-23	03-déc.-23	10-déc.-23	17-déc.-23	24-déc.-23	31-déc.-23	07-janv.-24	14-janv.-24				
			1. Préparation	Mise en place ARCI et COFIL																																			
	Redaction des TDR																																						
	Validation des TDR																																						
	Difusion des de l'appel à consultance	21 jours																																					
	Recrutement du consultant/Cabinet																																						
2. Cadrage	Reunion de cadrage																																						
	Redaction du rapport de demarrage et des outils																																						
	Validation du rapport de delarrage et des outils	Une semaine																																					
	Mobilisation communautaire																																						
3. Mise en œuvre	Formation des enquêteurs																																						
	Collecte de données																																						
	Rapport de terrain																																						
	Analyse de données																																						
	Restituion des premiers résultats																																						
	Observations et commentaires des membres du COFIL																																						
	Retour au consultant																																						
	Soumission deuxieme version du rapport																																						
	Validation du rapport																																						
	Renseignement du questionnaire en ligne																																						
4. Valorisation	Elaboration plan d'action de mise en œuvre des recommandation																																						
	Difusion du rapport d'évaluation																																						
	Archivage du rapport d'évaluation																																						

7. Moyen

7.1. Expertise recherchée du consultant

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Une formation ou expérience professionnelle en résilience et cohésion sociale
- Expérience dans la conduite d'étude similaire dans les régions Nord du Mali et en Mauritanie ;
- Expérience prouvée avec des méthodologies et approches d'enquêtes multiples
- Expérience avérée dans la conduite d'études sur le fonctionnement du système de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la gouvernance locale et la cohésion sociale;
- Une expérience dans le développement et la mise en œuvre d'études se focalisant sur les groupes vulnérables sera considérée comme un avantage
- Maitrise parfaite du français et de préférence au moins une (01) langue du terroir, parlée et écrite.
- Bonne compréhension des différentes problématiques liées au développement au Mali, y compris les aspects culturels et de l'environnement socio-économique.
- La prise de conscience des sensibilités culturelles et sociales des zones d'interventions du projet.
- Capacités avérées d'analyse et de développement de rapport complet.

7.2. Budget alloué à l'évaluation

La proposition financière de la mission doit prendre en compte les éléments suivants :

- Les honoraires liés à la prestation en FCFA, les traducteurs, les guides et les enquêteurs et autres.
- Les frais réels : transport, hébergement, déplacements dans les localités du projet, communication et autres.
- Tous les autres frais engendrés par la mission du consultant devront être présentés dans l'offre financière, notamment les taxes et autres impôts.

8. Ressource disponible mise à disposition de l'équipe d'évaluation

Les évaluateurs s'appuieront sur les documents ressources suivants :

- Documents du projet;
- Les Bases de données bénéficiaires ;
- Les recommandations des revue-projet de 2019 à 2023 ;
- Les rapports d'enquêtes, études et évaluations conduites dans le cadre de ce projet

9. Soumission des offres

Les candidats devront fournir pour leur soumission les documents suivants :

- ✓ Une Lettre de soumission ;
- ✓ Un CV détaillé des consultants, comprenant les références d'au moins trois organisations (de préférence des organisations internationales) pour lesquelles le cabinet a réalisé une évaluation ;
- ✓ Documentation juridique (registre du commerce, documents d'immatriculation fiscale et situation fiscale à jour au moment de la soumission (Quitus - Certificat TVA), autorisation d'exercer.
- ✓ Tous les documents justifiant de la compétence à opérer légalement dans le secteur.
- ✓ Une offre technique sous la forme d'un protocole d'étude avec les méthodes et les outils de collecte de données et d'analyse des données
- ✓ Le CV de l'évaluateur principal et de toutes les personnes impliquées
- ✓ Une Offre financière en lien avec la méthodologie et calendrier proposés.
- ✓ Un calendrier de mise en œuvre conformément aux délais prescrits dans les présents TDR.

A noter qu'il s'agit d'un processus de recrutement ouvert et HI n'a aucun candidat pré-identifié.

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leurs offres ainsi que les documents (énumérés ci-dessus) par e-mail à l'adresse suivante : « appel-offre@mali.hi.org »

Les offres devront être adressées exclusivement par mail, à l'adresse suivante :
« appel-offre@mali.hi.org »

Le message devra préciser en objet la référence suivante « **Appel à Candidature ouvert Évaluation Finale ACOR « AO-E31 -23-BAMA-005 »** ».

Les dossiers de candidature des consultants intéressés par la présente mission devront obligatoirement comporter les cinq (5) éléments suivants :

1. Une proposition technique détaillée présentant notamment la compréhension des enjeux de l'évaluation, l'approche méthodologique proposée et des éléments sur les autres aspects des termes de références ;
2. Planification des activités de l'évaluation ;
3. Une proposition financière détaillée (honoraires, frais du personnel nécessaire tels guides, enquêteurs, saisisseurs, frais d'hébergement/repas, frais de transport international, frais de transport national etc.) ;
4. Le CV du consultant ainsi que les éventuelles références ;
5. Copie du (es) diplôme (s).

Attention : La fourniture des dossiers Administratifs : NIF – RCCM – Patente 2023 ou Certificat d'exonération 2023 est obligatoire et leurs absences dans le dossier de candidature est éliminatoire.

A noter que le consultant sélectionné d'être en conformité avec l'ensemble des obligations professionnelles, fiscales et sociales requises ;

Le consultant devra fournir toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités ainsi que les certificats d'assurance adéquats.

La date de clôture de l'offre et de réception des offres est fixée au 1^{er} Août 2023 à 17h GMT

Toute offre incomplète ou soumise hors délai ne sera pas retenue.